

**ARRETE MUNICIPAL N° 2025-45**  
**Réglementation temporaire de la circulation pour la fête votive de Cayres**

**Le Maire de la commune de Cayres,**

*Vu l'article L 122-22 et l'article L 131-1 et suivants du code des communes ;*

*Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et 2213-2 ;*

*Considérant que la sécurité doit être garantie, pour le déroulement des activités pour la fête votive de Cayres les 5 et 6 juillet 2025, à hauteur de la parcelle L 689 et J 481 ;*

*Considérant que pour garantir la sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation la circulation sur la route du Puy du carrefour Central à l'intersection avec la route de Masfray et d'y interdire le stationnement sur cette partie ;*

**ARRETE**

**Article 1 : CIRCULATION ALTERNEE ROUTE DU PUY ENTRE LE CARREFOUR CENTRAL ET LA ROUTE DE MASFRAYT ET INTERDICTION DE STATIONNER**

Une circulation alternée sera mise en place temporairement, du samedi 5 juillet à partir de 18 heures et jusqu'au lundi 7 juillet 2025 à 3 heures, Route du Puy, du carrefour central à l'intersection de la route de Masfrayt à hauteur des parcelles L 689 et J 481, implantation de la fête votive.

**Article 2 :**

Pour garantir la sécurité des usagers, des participants et des spectateurs de cette manifestation, des feux tricolores seront mis en place pour réglementer la circulation. De plus le stationnement sera interdit sur cette portion de voie.

**Article 3 : SIGNALISATION**

La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et maintenue par les organisateurs et les services municipaux (barrières, rubalise, panneaux routiers et matérialisation des sens de circulation et des interdictions de stationner).

**Article 5 : AMPLIATION ET PUBLICITE**

Cet arrêté municipal portant interdiction de stationner localement et organisant ponctuellement la circulation sera affiché au minimum 48 heures avant la prise d'effet soit au plus tard le 03/07/2025 à 18 heures.

Ampliation de l'arrêté sera adressée à :

- Le comité des fêtes ;
- Monsieur le Chef du Centre de secours de Cayres ;
- La Gendarmerie de Costaros.

Fait à Cayres, le 17 juin 2025

Le Maire,  
Ludovic GIRE

